



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/EM.21/1
2 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement

Réunion d'experts sur les logiciels libres: conséquences
générales et incidences sur le développement

Genève, 22-24 septembre 2004
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Logiciels libres: conséquences générales et incidences sur le développement.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

II. Annotations

Point 1: Élection du bureau

1. Il est recommandé que la Réunion d'experts élise un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire figure dans la section I plus haut. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la Réunion.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.21/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3: Logiciels libres: conséquences générales et incidences sur le développement

3. La Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a décidé de réunir un groupe intergouvernemental d'experts sur le thème des «Logiciels libres: conséquences générales et incidences sur le développement».

4. La Réunion d'experts examinera la question de l'utilisation des logiciels libres par les administrations publiques et les entreprises et en étudiera les conséquences générales et les incidences sur le développement. Y participeront des représentants de pays développés et de pays en développement, ainsi que d'organismes internationaux et régionaux, promoteurs des logiciels libres aussi bien que défenseurs des droits de propriété. Le principal objectif de la Réunion est de déterminer les moyens d'introduire une perspective de développement et de politique générale dans les actuels débats et initiatives concernant le rôle des logiciels libres dans l'économie numérique et la société de l'information. Seront notamment abordées les incidences des logiciels libres sur la promotion de la concurrence dans le secteur des TIC et sur l'éducation et la mise en valeur des ressources humaines, ainsi que l'économie des logiciels libres et les applications commerciales correspondantes.

5. Les experts examineront les résultats des travaux en cours au niveau international, analyseront les expériences nationales et régionales et proposeront les «meilleures pratiques» et des lignes directrices pour une utilisation des logiciels libres dans les pays en développement.

6. Un élément clef des discussions sera la définition d'un ensemble de questions directives fondamentales découlant de l'utilisation des logiciels libres et concernant le commerce, les transactions commerciales électroniques et les perspectives de développement. Sans préjudice d'autres modes de développement et de diffusion de logiciels, y compris les logiciels protégés et les logiciels du domaine public, les experts examineront également les moyens de promouvoir une coopération nationale et internationale et un échange d'expériences sur l'utilisation et le développement des logiciels libres et évalueront les besoins en matière de coopération technique des pays ou des régions souhaitant approfondir leur expérience des technologies de l'information faisant appel aux logiciels libres.

7. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note d'information intitulée «Logiciels libres: conséquences générales et incidences sur le développement» (TD/B/COM.3/EM.21/2), qui donne quelques définitions de base, examine le phénomène des logiciels libres dans une perspective de politique générale, analyse brièvement les possibilités d'utilisation dans les secteurs public et commercial, clarifie les aspects relatifs à la propriété intellectuelle des logiciels libres et donne un aperçu des questions relatives au développement où les logiciels libres ont eu un impact conceptuel, outre leur utilisation pratique et concrète. Les experts sont invités à rédiger de brèves notes sur la politique et l'expérience de leur pays concernant l'utilisation des logiciels libres, qui seront distribuées à la Réunion telles qu'elles auront été communiquées au secrétariat.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.21/2

«Logiciels libres: conséquences générales et incidences sur le développement»

Note d'information du secrétariat de la CNUCED

Point 4: Adoption du rapport de la Réunion

8. Le rapport de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa neuvième session. La Réunion voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la Réunion.
